

du 17 NOVEMBRE 1975

Portant nomination des membres de la
Commission chargée de connaître des
faits reprochés au :

aux camarades comptable et gestionnaire
des crédits du Conseil National de
la Révolution

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT

VU la Proclamation du 26 Octobre 1972

VU le Décret n° 74-277 du 21 Octobre 1974 portant formation
du Gouvernement et les Décrets modificatifs subséquents ;

VU le Décret n° 74-289 du 4 Novembre 1974 déterminant les
services rattachés à la Présidence de la République et fixant
les attributions des membres du Gouvernement et les textes
modificatifs subséquents ;

VU l'Ordonnance n° 74-46 du 14 Juin 1974 édictant les disposi-
tions en vue de la repression disciplinaire des détournements
commis par les agents de l'Etat et les employés des Entre-
prises dans lesquelles l'Etat a une participation ;

VU le Rapport n° 9/IGF du 22 Avril 1975 et les pièces y annexés ;

DECRETE :

ARTICLE 1er. - En application des dispositions de l'Ordonnance
n° 74-46 susvisée, il est créé une Commission ad'hoc chargée de
connaître des faits reprochés aux camarades Comptable et Gestion-
naire des Crédits du Conseil National de la Révolution.

ARTICLE 2. - Ladite Commission est composée des camarades :

1. - HUNGBEDJI Euphrem, Magistrat Président,
- 2.- IDRISOU Arouna, Inspecteur des Affaires administratives Membre,

.../...

- 3.- GONCALVES Paul, Inspecteur des Finances Membre,
4.- GBENOU Cécile, Inspecteur du Trésor Membre,
5°- DOBOSSOU Raphaël, Directeur des Affaires
Financières et Administratives du Ministère
de la Fonction Publique et du Travail Membre ,
6.- KOUKOUI Valère, Membre du C N R, Membre,

ARTICLE 3.- Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le ..17.NOVEMBRE.1975....

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

LIEUTENANT COLONEL Mathieu KEREKOU.-

AMPLIATIONS : PR 8 - CS 6 - MEPT 4 - DGAJL 2 - Intéressé -
MJL 1 - SGG 4 - CNR 1 - Membres de la Commission ad'hoc 6
IAA -IGF - Trésor 3 - JORD 1 .